

C.C.A.S.



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2024

N° 2024.54

Objet :

Subvention à la MJC pour le projet Repas de
Fêtes solidaire

Affiché le :

Votes : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre décembre à 15h00, le Conseil d'Administration convoqué le 28 novembre, s'est réuni à la Résidence Autonomie François. Rustin sous la Présidente de M. Patrick ESPITALIER ;

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Patrick ESPITALIER, Michèle MAMBERT, Gaëlle LETTERON, Céline RIGOUARD, Gaël BELLEC, Hervé DOMINIAK, Isabelle TAILLIER.

ABSENTS EXCUSES :

Véronique ARNAUD-DELOY (procuration donnée à Mme Isabelle TAILLIER)
Elhadji NDIOUR (procuration donnée à M. Patrick ESPITALIER).

ABSENTS

Alain DESRUES, Valérie BUISINE.

Secrétaire de séance Ingrid HARSCOËT, Directrice du CCAS.

Monsieur Le Vice-Président rappelle que dans le cadre de ses missions, le CCAS est chargé d'animer une action générale de prévention et de développement social au sein de la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Ainsi, il développe des activités et missions (dans le cadre légal et facultatif), visant à assister et soutenir les populations concernées telles que les personnes handicapées, les familles en difficulté ou les personnes âgées...

La MJC l'Archipop d'Apt propose un projet dont l'objectif est de rassembler des habitants autour d'un événement festif et solidaire durant la période des fêtes en créant un moment chaleureux et inclusif, favorisant les rencontres intergénérationnelles et renforçant les liens avec les habitants en situation d'isolement, de précarité.

Le projet « Ensemble » s'articule autour de deux axes majeurs :

- un calendrier de fin d'année proposant des activités culturelles et de cohésion sociale ainsi que des activités préparatoires d'un repas de fêtes de fin d'année réalisées par et pour les personnes en situation de précarité financière et sociale.

- un repas de fêtes, Mercredi 25 décembre 2024 à midi organisé par et pour une cinquantaine de personnes en situation de précarité financière et sociale.

Les activités du calendrier sont pensées pour correspondre à un maximum de personnes tout en veillant à tisser des liens sociaux pérennes à travers des bons à partager ensemble.

Monsieur Le Vice-Président propose au conseil d'administration l'attribution pour cette action de solidarité, d'une subvention de 500 €

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS D'APT
OÛ L'EXPOSÉ DÉLIBÈRE A L'UNANIMITÉ**

Approuve l'attribution d'une subvention à la MJC d'Apt à hauteur de 500€

Dit que les crédits sont prévus Budget 2024, chapitre 65.

Autorise, Madame La Présidente ou son représentant à signer toute pièce administrative, technique et financière relative à la présente délibération.

Fait et délibéré à APT, les jour, mois et an que ci-dessus

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE VICE-PRÉSIDENT**

Patrick ESPITALIER.